

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORTExtrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, Hang Nguyen, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.12.18

#Objet : Répartition des subsides communaux 2018 aux sociétés locales à caractère social et services des ménages#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu principalement les articles 833/332-02, 844/332-02, 849/332-02 et 8719/332-02 du budget ordinaire des dépenses de l'exercice 2018 ;

Vu l'approbation du budget 2018 ;

Vu la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer nominativement la répartition des subsides ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du Conseil du 19/12/2017 (dossier : 27761) relative à la répartition des subsides communaux 2018; en ont justifié l'emploi, hormis « Ligue des Familles – Section Watermael-Boitsfort » qui n'en a pas justifié l'emploi car elle n'a pas reconduit d'activités à Watermael-Boitsfort en 2018.

Vu la demande de l'ASBL « Le petit Vélo Jaune » qui nous a remis un dossier complet, nous proposons de remplacer la Ligue des Familles par cette ASBL ;

DECIDE :

De répartir comme suit les subsides 2018 aux sociétés locales des familles et aux œuvres philanthropiques à caractère social suivantes pour couvrir leurs frais de fonctionnement et de subordonner la liquidation effective de ces subsides aux dispositions de la loi du 14/11/1983 :

Article budgétaire	Nom Asbl	Subside 2017	Subside 2018
833/332-02	Asbl « Jamais Eux Sans Toi »	1.075 €	1.075 €
844/332-02	« Ligue des Familles » – Section W-B	275 €	0 €
	Consultation ONE « Trois Tilleuls »	500 €	500 €
	Asbl « Le Bateau Ivre »	200 €	200 €
	Asbl « La Maison du Bonheur	300 €	300 €
	Asbl « Le petit vélo jaune »	0€	275€

849/332-02	« Information et Planning Familial »	800 €	800 €
	« Office de Réadaptation Sociale »	175 €	175 €
	Asbl « Service de Santé Mentale »	700 €	700 €
	Asbl « Espace Rencontre »	650 €	650 €
	Asbl « La Lune pour Rêver »	325 €	325 €
	« Zoniënzorg » vzw	700 €	700 €
	Pensionnat Henri Jaspar	300 €	300 €
	Asbl « Le Bateau Ivre »	100 €	100 €
8719/332-02	« Croix Rouge » – Section W-B	2500 €	1500 €
	Total	8600 €	7.600 €

Le Collège pourra se faire produire les comptes, budgets et rapports d'activités des associations.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Hang Nguyen Khanh